

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du lundi 24 janvier 2022

Vœu concernant le projet d'ESI 73 rue Saint Fargeau

Présenté par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}

Considérant l'article 3 de la délibération 2021 DASES 253 votée lors du Conseil de Paris de décembre 2021, prévoyant d'attribuer une subvention d'investissement, au bénéfice de la « Fondation de l'Armée du Salut », à hauteur de 200 000 euros pour les travaux d'aménagement d'un Espace Solidarité Insertion (ESI) 73, rue Saint Fargeau dans le 20^{ème} arrondissement de Paris ;

Considérant la forte mobilisation des habitants du 20^{ème} et des riverains contre ce projet lors de la réunion publique organisée par la Mairie du 20^{ème}, le 20 décembre 2021 ;

Considérant les inquiétudes de ces derniers qui souhaitent conserver le cadre familial et résidentiel de leur quartier, le quartier Saint Fargeau ;

Considérant la proximité immédiate d'un jardin pour enfants, situé en face du bâtiment envisagé, le jardin Paule Minck ;

Considérant l'absence de consultation des riverains sur le projet ;

Considérant l'expérience désastreuse du projet de transformation de l'école de la rue Pelleport au mois de septembre 2021, qui a largement démontrée la mobilisation dont sont capables les habitants du 20^{ème} contre un projet décidé sans concertation et en catimini par l'exécutif municipal ;

Considérant, enfin, que de sérieux doutes juridiques subsistent quant à la faisabilité du projet compte tenu du non-respect du règlement de copropriété notamment quant aux travaux et la destination des lieux envisagés.

**Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème},
émet le vœu suivant :**

- La suspension du projet tant que les doutes juridiques n'auront pas été levés ;
- La suspension du projet tant que l'assemblée générale des copropriétaires ne l'aura pas accepté ;
- La suspension du versement de l'avance sur subvention de 70 % prévue par la convention de subvention d'équipement entre la ville de Paris et la « Fondation Armée du Salut » ;
- Le lancement d'une enquête d'utilité publique concernant le projet.